

# **COMMUNE DE CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2012**

**L'an deux mille douze, le cinq novembre** à dix-neuf heures, le conseil municipal de Corcelles-en-Beaujolais légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Paul CHEMARIN, Maire.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de MM. BOULON, CLOIX, JAMBON, excusés - GENEVAY.

M. DUCLOS Yvette a été élu(e) secrétaire.

Lecture faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci n'appelant aucune remarque, a été adopté.

### **ON PASSE A L'ORDRE DU JOUR.**

***Affichage du 13/11/2012 – Insertion site Internet du 13/11/2012***

***Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à rajouter le point suivant à l'ordre du jour : dissolution du Syndicat de Gérontologie du canton de Belleville au 31/12/2012, qui acquiesce.***

### **DELIBERATION N°1, INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

#### **LOI N°2010-1563 DU 16/12/2010 DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

#### **ARRETE PREFECTORAL N°2012-249-0001 DU 05/09/2012 FIXANT UN PROJET DE PERIMETRE DE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

#### **ENTRE LA CCBVS, LA CCRB ET LA COMMUNE DE CENVES. AVIS DES COMMUNES**

Un avis favorable au regroupement proposé est formulé, cette nouvelle communauté de communes devant être opérationnelle au 01/01/2014.

### **DELIBERATION N°2, DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **PAVE – PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

*La loi rend obligatoire la réalisation d'un PAVE par les communes. Pour le réaliser, Corcelles-en-Beaujolais a signé une convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes et aujourd'hui, ce document finalisé a été approuvé par le conseil municipal.*

Ce diagnostic fait apparaître un coût global estimé hors TVA de 259 820 € ; bien entendu, l'assemblée stipule que ces travaux seront priorités et feront l'objet d'un plan pluriannuel.

### **DELIBERATION N°3 – DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DU RHONE) – VALIDATION DE DEUX ITINERAIRES DENOMMES « BOUCLES » ET PROPOSITION DE TEXTE DE PRESENTATION DE LA COMMUNE**

Le conseil général a mis en place un nouveau réseau touristique du PDIPR et une convention a été signée pour l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnée qui y sont inscrits.

Des itinéraires dénommés « boucles », d'une longueur de 8.3 km pour celui intitulé « de Corcelles à Lancié (n°545) et de 12.5 km pour celui intitulé « En Morgon » (n°546) ont été élaborés et sont validés par l'assemblée, de même qu'un texte qui figurera sur le panneau d'Informations, à savoir : « Située entre la plaine de la Saône et les monts du

Beujolais, Corcelles-en-Beujolais offre au visiteur un paysage varié et reposant propice aux randonnées familiales.

L'étang des terrains rouges situé au point culminant de la commune offre un panorama à 360° sur les villages environnants.

Le visiteur aura également le plaisir de découvrir son château du XVème siècle qui surplombe la rivière Douby avec ses douves, sa herse, son donjon et ses oubliettes remarquablement restaurées. Le premier château (XIème fut détruit par les Bourguignons durant la guerre de cent ans. Sa reconstruction (XV-XVIème) marque la transition entre le Moyen Age et la Renaissance »

#### **DELIBERATION N°4 – INTERCOMMUNALITE - COMPETENCES DELEGUEES**

##### **DISSOLUTION DU SYNDICAT DE GERONTOLOGIE DU CANTON DE BELLEVILLE**

Le Comité Syndical du Syndicat de Gérontologie du canton de Belleville a voté la dissolution de cette structure qui ne pourra être prononcée par le Préfet qu'après avis favorable des communes membres. Considérant que les compétences du Syndicat sont appelées à être reprises par la future Communauté de Communes en cours de constitution, les élus approuvent la dissolution du Syndicat existant qui pourrait prendre effet au 31 décembre 2012.

#### **DELIBERATIONS N°5 ET 6 – FINANCES LOCALES**

##### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Sont votées les subventions suivantes :

. 162 € à l'Association les Beauj'Old (organisation du spectacle Des Fourmis Dans Les Mains)

. 500 € à l'Association Halte Garderie Les Ptites Canailles (10 ans de la Halte Garderie)

Est reportée à une séance ultérieure la demande de subvention des Beauj'Old pour l'achat d'équipements et matériels divers. Il n'est pas donné suite à la demande de subvention déposée par l'ADAVEM.

##### **VIREMENT DE CREDITS**

Un virement de crédit est voté, pour la somme de 5568 € du compte 2318 sur le compte 1641.

##### **CONTRAT PLURIANNUEL D'AIDE AVEC LE DEPARTEMENT 2009-2013**

Un réajustement du contrat sera demandé pour prendre en compte une opération nouvelle (travaux d'aménagement à la salle des fêtes) en lieu et place d'une opération antérieurement programmée qui ne sera pas réalisée (changement de la chaudière d'un bâtiment communal).

Les opérations « création d'une aire de jeux dans le centre bourg » et « aménagement du cimetière, du parking et de ses accès » feront l'objet d'une demande d'**engagement** de subvention auprès du Département.

#### **DELIBERATION N°7 – COMPETENCES DELEGUEES**

##### **RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE OCTROYEES**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par l'assemblée, à savoir :

→ décision de non préemption sur les parcelles cadastrées : AL numéro 27 et 180 situées 171 rue de la Fontaine, pour 466 m<sup>2</sup>

→ signature d'un bail à ferme le 03/08/2012 avec M. Jérôme AUCLAIR, d'une durée de 9 années reconductibles pour la parcelle AH 191 d'une surface de 01 are 59 centiares moyennant 120 € l'hectare.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

***Collège privé de Saint Didier sur Chalaronne*** – Un courrier de remerciements a été reçu pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 76 €, cette aide venant en déduction des factures des familles.

**Cimetière** : des usagers pénètrent dans l'enceinte du cimetière avec leurs véhicules, ce qui est strictement interdit par le règlement (affiché à la porte d'entrée principale), seuls les véhicules habilités par la Mairie y sont autorisés ; un dispositif amovible bloquant sera donc aménagé.

**Planning annuel de la salle des fêtes** : il est rappelé que les demandes de réservation pour l'année N+1 avant l'établissement du planning annuel en N-1 sont traitées ainsi qu'il suit. Un droit de priorité est attribué aux Associations du village et aux mariages de la commune, en tenant compte de l'ordre de réservation. Pour faciliter la gestion de ce calendrier, il est précisé que les Associations doivent arrêter de manière définitive et pérenne les dates de leurs manifestations de grande ampleur (vide greniers, etc).

**Signalétique communale** : l'aménagement d'une signalétique adaptée et non contraire au code de la route (droit d'égalité des citoyens) sera étudiée, en collaboration avec les riverains du Chemin des Bisots.

**Pour information** : à noter la tenue d'une exposition libre à la salle des fêtes sur le thème de la Grande Guerre les samedi 10 et dimanche 11 novembre, de 10h à 12h et de 15h à 17h30. La commission Communication se réunira le 21 novembre à 19h pour le prochain bulletin municipal, et la commission des Bâtiments se retrouvera le 27 décembre à 16h30 pour faire le tour des bâtiments municipaux.

**LA SEANCE A ETE LEVEE A 23 HEURES 15.**

**La séance du conseil municipal du 05 novembre 2012 comporte les délibérations numéros une à sept.**